

## Compte rendu du conseil municipal du vendredi 18 février 2022

L'an deux mille vingt deux, vendredi 18 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de Jean-Paul MIGNAT, Maire.

Présents : Véronique Jourdan, Eric Laville, Laurent Le Moing, Michel Nadal, Basile Rousseaux, Sandra Zographos,

Présents en distanciel : Carine Le Lourec , Henri-Paul Lieurade

Absents excusés : Jean-François Blum (pouvoir à Basile Rousseaux)

Secrétaire de séance : Véronique Jourdan

Rappel de l'ordre du jour :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Périmètre commune de Saint Chels
- 2) Achat du terrain Pruvost
- 3) Délibération sur les biens sans maîtres
- 4) Permis de construire à Barbes sud
- 5) Réflexion autour du bien-être de nos anciens (S. Zographos)
- 6) Les chats : décisions du maire.
- 7) Prochain budget communal, comptes de fin d'année
- 8) Commission finances à venir : propositions éventuelles à y porter.
- 9) Paiement des factures d'investissement 2021 avant vote du budget 2022
- 9) Contribution au centre de formation de la CMA
- 10) Plan communal de sauvegarde : programmation
- 11) Informations sur la prochaine réunion Barrage.
- 12) Abbaye : le point sur la prochaine tranche des travaux
- 13) Adhésion à l'association des petites communes rurales

14) Signalisation routière 20km/h

15) Le point sur le programme des travaux de voirie 2022

16) Commission PCAET (étude thermique des bâtiments communaux) proposition de regroupement.

17) Questions diverses

Le Conseil accepte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021.

### **1) Périmètre commune de Saint Chels**

Compte tenu de la réunion de concertation du 28 Décembre 2021 qui s'est tenue à Marcilhac-sur- Célé, entre les représentants des Conseils Municipaux de Marcilhac-sur-Célé et de Saint-Chels :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2112-2 ;

- Considérant que pour des raisons de sécurité de circulation sur la voie communale reliant St-Chels à Marcilhac, à l'entrée du Bourg de Saint-Chels, il est nécessaire de mettre en place une voie de contournement de la salle des fêtes permettant une circulation à sens unique,

- Considérant que l'agrandissement urgent du cimetière de Saint-Chels nécessite le déplacement de l'aire de stationnement attenante et oblige cette commune à prévoir une nouvelle aire de stationnement à proximité immédiate de l'entrée du cimetière.

- Considérant que les emprises des surfaces nécessaires à cette réalisation sont situées sur le territoire de la commune de Marcilhac-sur-Célé,

Considérant que cette opération permettra également le désenclavement du centre bourg de Saint-Chels et permettra sa valorisation future en permettant son aménagement,

- Attendu que les parcelles visées par ce projet sont situées sur le territoire de la commune de Marcilhac-sur-Célé, mais appartiennent majoritairement à des habitants de Saint-Chels,

Il a été envisagé de décaler les limites communales en délaissant les parcelles section AM : n°54, 55, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 118 au profit de la Commune de Saint-Chels. Cette modification des limites territoriales permettrait à la commune de Saint-Chels de se voir rattacher une surface d'environ 47 895 m<sup>2</sup>.

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des limites communales engendrant la perte d'une surface d'environ 47 895 m<sup>2</sup> pour la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte ce projet à l'unanimité,
- sollicite la modification des limites territoriales de la commune de Marcilhac-sur-Célé auprès de Préfet du Lot avec au préalable l'ouverture d'une enquête publique

## **2) Achat du terrain Pruvost**

Le conseil vote à l'unanimité l'achat du terrain Pruvost pour un montant de 18000€ hors frais de notaire. Le montant de l'emprunt entrera en recette sur les comptes 2022.

## **3) Délibération sur les biens sans maîtres**

Le conseil vote à l'unanimité la signature de la convention avec la SAFER pour la recherche des biens sans maîtres (Localisation, cartographie, biens non délimités).

Le montant de la prestation s'élève à 1500€.

## **4) Permis de construire Barbes sud**

Installation d'un menuisier/charpentier : construction d'un logement/atelier.  
Sans CU, il faut une délibération favorable et motivée du conseil municipal pour déposer le permis de construire.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

## **5) Réflexion autour du bien-être de nos anciens (S. Zographos)**

Sandra expose le fait que certains anciens de notre commune, sont isolés socialement et très souvent ne se nourrissent pas convenablement. La cantine de notre école n'accueillant cette année que 5 élèves, Sandra propose une réflexion autour d'un partage de repas intergénérationnel. Le conseil approuve cette idée et donne pouvoir à Sandra pour élaborer ce projet.

## **6) Les chats : décisions du maire.**

Lors du conseil de décembre, il a été voté un budget 2022 pour faire stériliser les chats errants du village. Jean-Paul Mignat, maire, délègue son pouvoir de police concernant la gestion des animaux errants ou en état de divagation à Sandra Zographos afin de mettre en œuvre ce travail. Un arrêté sera déposé en préfecture.

S'en suit un débat sur l'article sur les chats dans le premier journal municipal.

## 7) Prochain budget communal, comptes de fin d'année

### Fonctionnement :

Prévisionnel :	Recettes 236000€	Réel : 189000€
	Dépenses : 236000€	Réel : 191000€

### Investissements :

Prévisionnel :	Dépenses : 63000€	Réel : 19000€
	Recettes : 63000€	Réel : 31000€

Le maire indique que la commission finances tachera d'apporter des réponses au Conseil sur les sujets clefs du budget communal.

Questions sur la taxe foncière : Quelle répercussion sur les finances a produit l'augmentation du taux communal ? Où se situe notre commune sur les droits à subventions ?

## 8) Commission finances à venir : propositions éventuelles à y porter.

La commission finance va se réunir le mardi 22 février pour valider les projets à inscrire au budget 2022.

## 9) Paiement des factures d'investissement 2021 avant vote du budget 2022

Une facture concernant les honoraires des avocats conseils de la commune concernant le barrage reste à payer pour un montant de 4940€

Le conseil donne son accord à l'unanimité

## 10) Contribution au centre de formation de la CMA

Deux jeunes de la commune étant en apprentissage le conseil vote à l'unanimité la contribution à la formation.

### **11) Plan communal de sauvegarde : programmation**

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de programmation des trois réunions prévues pour la remise à jour du Plan de Sauvegarde Communal. Le Conseil pense judicieux de fixer ces trois réunions de la manière suivante :

- 1/ Un instructeur de la délégation militaire 46 vient rencontrer le maire et un adjoint en avril
- 2/ Présentation du PCS au conseil municipal en séance du Conseil soit le 20 mai ou le 17 juin)
- 3/ Présentation du PCS aux habitants en réunion publique en juillet ou août

### **12) Informations sur la prochaine réunion Barrage.**

Prochaine réunion jeudi 3 mars à 9h30 avec la DDT et les avocats qui nous présenteront l'analyse juridique et ses résultats.

### **13) Abbaye : le point sur la prochaine tranche des travaux**

Le Maire et Henri Paul Lieurade expliquent qu'actuellement seul le maître d'œuvre a été désigné.

Son travail actuel consiste à rééquilibrer et réactualiser la première phase de travaux de restauration en ce qui concerne son contenu et son coût. La partie concernant l'électricité ne bénéficiant pas des mêmes subventions, deux plans de financement seront donc proposés à la commune.

Le conseil pourra alors donner un avis éclairé en fonction de sa situation budgétaire.

Henri Paul Lieurade précise que la prochaine phase (appelée « phase 1 ») des travaux concernera :

- l'achèvement de la restauration du chœur (du déambulatoire et des parties basses du chevet) et de la sacristie,
- la restauration de la croisée du transept
- mise aux normes du réseau électrique croisée et la ré-électrification des lustres existants

Au second semestre 2021, c'est le cabinet Bossoutrot-Rebière qui a été retenu pour la maîtrise d'œuvre des travaux par le Grand Figeac qui assure la maîtrise d'ouvrage par délégation de la commune de Marcilhac.

La première tâche à réaliser par le Maître d'œuvre concerne la mise au point du Plan de financement prévisionnel de la « Phase 1 », basé sur l'étude détaillée des travaux de restauration à entreprendre en prenant en compte les travaux déjà réalisés. Cette tâche qui devait s'achever au début de l'année 2022 sera, en fait, terminée en mars prochain.

Dès que ce rapport sera fourni, les démarches de financement (demandes de subventions et appel aux mécènes) seront activées, avant de lancer les appels d'offre aux entreprises pour la restauration de l'église.

#### **14) Adhésion à l'association des maires ruraux de France**

Le Maire indique au Conseil qu'il a inscrit la commune à l'association des maires ruraux de France, section lotoise. Cette association, très active dans le Lot, peut nous être de très bon conseil pour bien des sujets qui nous préoccupent actuellement. Le conseil approuve son initiative.

#### **15) Signalisation routière 20km/h**

Les panneaux de limitation de vitesse à 20km/h sur la rue des Remparts ne sont pas assez visibles. Le Maire va demander au Grand Figeac un devis pour une signalisation au sol à la peinture et l'installation de grands panneaux aux entrées de Marcilhac.

Un radar provisoire pédagogique pourra être installé provisoirement.

#### **16) Le point sur le programme des travaux de voirie 2022**

Le budget ne permet pas cette année de refaire le chemin du Champ des cerisiers (reporté à 2023), l'élagage y sera fait. Les trous seront rebouchés sur les routes de la commune. Qui en ont besoin

Un devis a été fait pour la réfection du chemin de M. Pons, voir avec ce dernier pour une participation financière.

Mur à refaire dans le bas de la côte de « tirequioul » à Galance. Christophe Fabre a estimé le montant des travaux à 1000€.

**17) Commission PCAET (étude thermique des bâtiments communaux) : proposition de regroupement.**

ADEME propose et finance des expertises énergie sur les bâtiments communaux avec des conseils pour réduire les dépenses d'énergie. Suivi sur 3 ans

Conditions : il faut rassembler 20 communes intéressées, il reste à charge de la commune 1.50€/habitant

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. Basile Rousseaux sera le référent énergie.

**18) Questions diverses :**

Notre sénatrice Angèle Préville viendra nous rencontrer le 23 mars à 18h

Réunion du SIVU jeudi 24 février, prévoir une réunion de l'équipe municipale pour parler de l'avenir des écoles de la vallée suite aux résultats de l'enquête effectuée par l'APE et avant la réunion publique organisée par cette dernière.

Sandra Zographos propose au Conseil de mettre en place un documents papier ou informatique pour y mettre les avancées et savoir les évolutions des projets en cours.

La séance est levée à 10h30